

# CGV : Prestations de services et vente E-Commerce

## Madame CASTELLIER Delphine EI (Assist'n Co)

### Clause n° 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les droits et obligations de la microentreprise **Madame CASTELLIER Delphine EI (Assist'n Co)** et de ses clients dans le cadre des prestations de services administratifs, des prestations de **coaching professionnel**, des **actions de formation pour adultes**, de la **vente de produits dérivés** et de la vente en ligne de tout produit ou service proposé par Assist'n Co.

Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV (conditions générales de vente), sans réserve.

### Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations commandées et marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la commande. Ils sont exprimés en euros, **toutes taxes comprises**, conformément au régime fiscal de la microentreprise. Les factures comportent la mention : « **TVA non applicable – article 293 B du Code général des impôts** ».

Toute heure de prestation commencée est due.

La microentreprise Madame CASTELLIER Delphine EI (Assist'n Co) se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais s'engage à appliquer les prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

En cas de dépassement du seuil légal de chiffre d'affaires, elle s'accorde aussi le droit de facturer en **hors taxe** toutes marchandises ou prestations au jour de la commande.

Les frais annexes (transport, droits divers, frais logistiques, ou tout autres droits qu'ils soient et toutes les dépenses accessoires directes ou indirectes) restent à la charge du client.

### Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés tiennent compte des éventuels rabais, remises ou ristournes accordées par la microentreprise Madame CASTELLIER Delphine EI (Assist'n Co) compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations volumes ou modalités particulières convenues entre les deux parties.

### Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le paiement des commandes s'effectue soit par virement bancaire, soit par carte bancaire. Un règlement est exigé à la commande, sauf accord préalable signé en amont par les deux parties, pour un règlement de **100 % du montant** total, en **2, 3 ou 4 fois sans frais ou à date d'échéance**.

Pour les prestations de coaching ou de formation, la réservation n'est confirmée qu'après réception du paiement, du premier versement ou accord signé en amont par les deux parties.

### Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées ou des prestations commandées au jour de la réception ou au 1<sup>er</sup> jour de la façonnage, l'acheteur doit verser à la microentreprise Madame CASTELLIER Delphine EI (Assist'n Co) une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (*Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014*). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire et court à compter de la date d'échéance du prix.

En sus automatique, des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros deux au titre des frais de recouvrement. *Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.*

### Clause n° 7 : Clause résolatoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente de marchandises ou de prestations de services sera résolue de plein droit conformément à l'*article 1224 du Code civil*. Cette résolution pourra donner lieu, conformément aux articles *1229 et 1231-1 du Code civil*, au versement de dommages et intérêts destinés à compenser le préjudice subi et au profit de la microentreprise Madame CASTELLIER Delphine EI (Assist'n Co).

### Clause n° 7 bis : Clause de rétractation

Conformément à l'*article L. 221-18 du code de la consommation*, le client dispose d'un délai de **14 jours** minimum pour exercer son droit de rétractation pour tout achat à distance. Le même délai s'applique pour un démarchage par téléphone. Le remboursement du règlement effectué lors de la commande de la marchandise ou de la prestation sera effectif sous 14 jours maximum après réception du formulaire de rétractation dûment complété et disponible sur le site [assistnco77.fr](http://assistnco77.fr).

Le droit de rétractation **ne s'applique pas** aux prestations figurant dans la liste des exceptions prévue par la loi (service-public.fr), notamment les prestations pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation, les contenus

numériques fournis immédiatement, les formations ou coachings commencés avec accord préalable du client.

### Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La microentreprise Madame CASTELLIER Delphine EI (Assist'n Co) conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la microentreprise Madame CASTELLIER Delphine EI (Assist'n Co) se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Tous les documents, supports pédagogiques, outils, méthodes, contenus numériques ou ressources, fournis, dans le cadre des prestations de coaching ou de formation, par Madame CASTELLIER Delphine EI (Assist'n Co) demeure la propriété de Madame CASTELLIER Delphine EI (Assist'n Co) et ne pourront être reproduits, communiqués ou diffusés à des tiers sans l'accord préalable et écrit de Madame CASTELLIER Delphine EI (Assist'n Co).

### Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur, soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur, soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à annulation de commande ni indemnisation quelle qu'elle soit, comme des allocations de dommages et intérêts.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes ou dommages constatés lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception des dites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

### Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la microentreprise Madame CASTELLIER Delphine EI (Assist'n Co) ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'*article 1148 du Code civil* : événement extérieur, imprévisible et irrésistible empêchant l'exécution du contrat.

### Clause n° 11 : Litiges

En cas de litige avec la microentreprise Madame CASTELLIER Delphine EI (Assist'n Co), le client doit adresser une réclamation écrite à Assist'n Co afin de s'efforcer de rechercher une solution amiable. Il peut toutefois saisir un médiateur qu'à la condition d'avoir préalablement fait une démarche par écrit directement auprès du professionnel concerné ou de son service client pour tenter de résoudre son litige. Si cette démarche n'est pas effectuée, la demande de médiation sera irrecevable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir Médiation Solution dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

Le médiateur de la consommation désigné assurera sa mission « avec diligence et compétence, en toute indépendance et impartialité, dans le cadre d'une procédure transparente, efficace et équitable » ainsi que le lui impose l'*article L. 613-1 du code de la consommation*.

**Médiation Solution** : demande par courrier au **222 chemin de la Bergerie 01800 Saint Jean de Niost**, Formulaire en ligne : <https://sasmediationsolution-conso.fr/>

Adresse mail Assist'n Co : [assistnco77@gmail.com](mailto:assistnco77@gmail.com)

Conformément à l'*article 14 du Règlement (UE) n°524/2013*, le client peut également utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges ://ec.europa.eu/consumers/odr

Toute correspondance doit être envoyée en recommandé avec accusé de réception.

Toutes les lettres doivent être adressées en recommandé avec accusé de réception, avec vos noms et adresses en haut à gauche, le destinataire en dessous à droite, et éventuellement les références du dossier et la liste des pièces jointes.

### Clause n° 12 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige pourra être porté devant le Tribunal de commerce suivant :

Greffé du Tribunal de Commerce de Melun  
2 avenue du Général Leclerc - 77000 - MELUN

Fait à Moret Loing et Orvanne, le 19/12/2025